

Une part importante de la richesse nationale consacrée aux dépenses de protection sociale en France et dans les pays du nord de l'Europe

En 2014, les prestations de protection sociale, tous risques confondus, atteignent 27,6 % du PIB dans l'UE-28, ce qui correspond à un montant de 7 400 en standard de pouvoir d'achat (SPA) par habitant (glossaire, annexe 4) [graphique 1]. Les prestations sociales en part de PIB reflètent l'importance économique globale de la protection sociale des pays ; celles en SPA indiquent le supplément de revenu qu'elles représentent pour leur population. L'importance des systèmes de protection sociale varie fortement entre les pays de l'UE-15 d'une part, où les prestations représentent 28,4 % du PIB (soit 8 400 SPA par habitant en moyenne) et les nouveaux pays membres d'autre part, où elles sont de 18,1 % du PIB (soit 3 500 SPA par habitant). La France a le niveau de prestations le plus élevé en part du PIB (32,2 %) mais se place en sixième position pour les dépenses de prestations sociales en SPA par habitant (9 700 SPA soit 10 400 euros). Le Danemark est en deuxième position à la fois en part du PIB (31,6 %) et en SPA par habitant (10 700 SPA soit 14 900 euros). L'écart de classement résulte à la fois d'un niveau de PIB par habitant relativement moyen en France en comparaison européenne (11^e rang sur 28 en 2014 en SPA) et d'un coût de la vie plus élevé que dans d'autres pays européens comme l'Allemagne. En effet, alors que ce pays consacre une moindre part de son PIB (27,8 %) aux prestations sociales, les dépenses par habitant y sont comparables en SPA. Le Luxembourg, le Danemark, l'Autriche et les Pays-Bas versent les montants de prestations par habitant les plus élevés (dépassant les 10 000 SPA). Les pays du sud de l'Europe ainsi que le Royaume-Uni et l'Irlande ont des niveaux de prestations en SPA par habitant inférieurs à la moyenne UE-15. C'est également le cas en part du PIB, excepté pour l'Italie.

Dans l'UE, les systèmes de protection sociale ont joué un rôle de stabilisateur automatique au début de la crise (2008-2009). Grâce à la hausse des prestations, le revenu disponible brut des ménages continue de croître en dépit de la récession. En revanche, sous l'effet des politiques d'austérité, ce rôle de stabilisateur automatique n'a pas été suffisant pendant la récession de 2011, induisant un recul du revenu des ménages. La stabilisation opérée diffère selon les pays et dépend à la fois de l'importance du système de protection sociale et des caractéristiques plus ou moins contra-cycliques des différentes prestations (Commission européenne, 2016).

Des prestations majoritairement versées en espèces

Les prestations sont majoritairement versées en espèces dans l'ensemble des pays de l'UE : 65 % en moyenne dans l'UE-15 et 71 % parmi les nouveaux membres (NM-13). Les différences, parfois marquées, entre pays sont

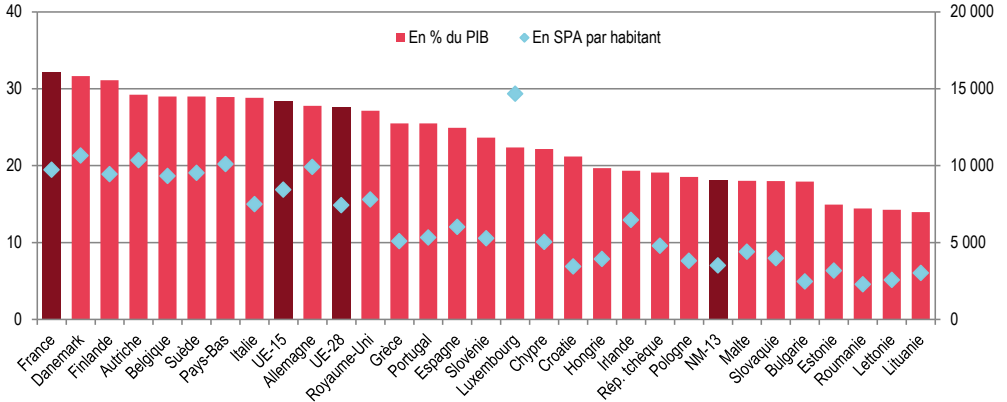
liées à deux facteurs. En premier lieu, elles sont imputables à la part relative des différents risques dans le total des prestations (fiche 28), les proportions de prestations servies en nature étant généralement plus fortes que la moyenne pour certains risques sociaux, comme le risque maladie. En second lieu, cela tient au modèle de protection sociale qui prévaut : l'usage d'une prestation en espèces est libre, contrairement à celui d'une prestation en nature. Ainsi, la part des prestations en nature est plus élevée dans les pays du nord de l'Europe (46 % en Suède, 39 % au Danemark, 38 % en Finlande), au Royaume-Uni et en Allemagne (38 % également) [graphique 2]. Cela s'explique par une majorité de prestations famille-enfants dispensée en nature dans les pays scandinaves, sous forme de services de garde d'enfants. Par ailleurs, dans ces mêmes pays, plus de 10 % des prestations vieillesse sont également versées en nature, principalement sous forme de services d'assistance dans les tâches de la vie quotidienne ou d'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie. Enfin, dans ces pays, comme au Royaume-Uni ou en Autriche, de 11 % à 26 % des prestations chômage sont versées en nature (contre 5 % ou moins dans les autres pays de l'UE-15) : ce sont principalement des prestations de formation professionnelle.

89 % des prestations sont versées sans condition de ressources

L'ensemble des prestations sont très majoritairement versées sans condition de ressources (89 % des prestations dans l'UE-15 et 96 % dans les NM-13). Les prestations du risque logement et pauvreté-exclusion sociale sont certes presque intégralement soumises à des conditions de revenu, mais elles ne représentent qu'une faible part du total versé. À l'inverse, les prestations des risques maladie et vieillesse-survie, qui représentent 75 % des prestations totales, sont généralement des prestations assurantielles ou universelles et versées dans la plupart des pays sans condition de revenu. La part des prestations soumises à condition de ressources est donc relativement homogène dans l'UE-15 d'une part et les NM-13 d'autre part. Seuls le Danemark et l'Irlande se distinguent par une proportion de prestations soumises à des conditions de revenu largement supérieure à celle des autres pays (respectivement 36 % et 31 %) [graphique 3]. Au Danemark, cela est dû au fait que la majorité des prestations vieillesse est sous condition de ressources (59 %). En Irlande, cela s'explique par deux facteurs. D'une part, la part relativement importante des prestations chômage (77 %) et des prestations maladie (14 %) versées sous conditions de ressources. D'autre part, la structure démographique atypique du pays : avec une population jeune, les prestations de vieillesse-survie, majoritairement sans condition de ressources, ne représentent en Irlande que 30 % du total des prestations, contre 45 % en moyenne dans l'UE-15

Graphique 1 Ensemble des prestations de protection sociale en Europe en 2014

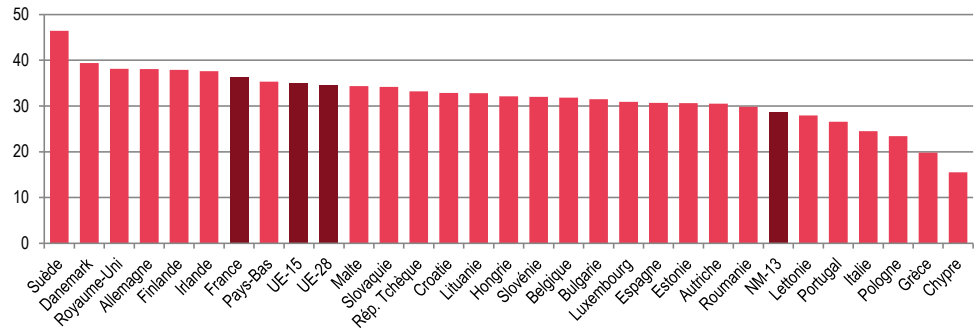
Prestations en % du PIB (échelle de gauche) et prestations en SPA par habitant (échelle de droite)



Note > NM 13 : 13 nouveaux membres.
Source > Eurostat-SESPROS.

Graphique 2 Part des prestations versées en nature en Europe en 2014

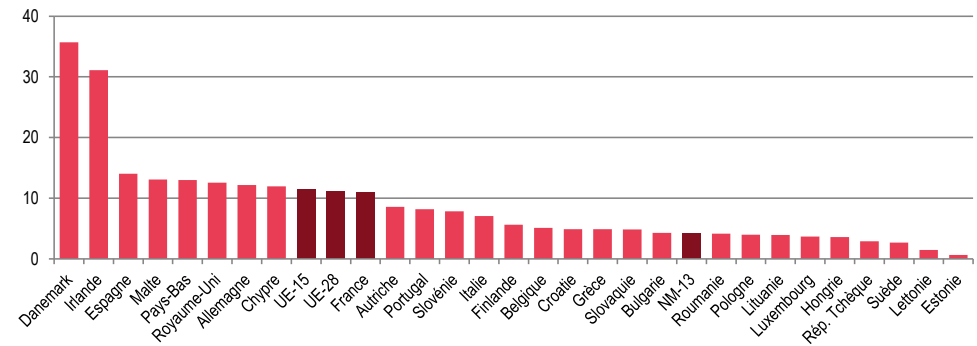
En % du total des prestations



Source > Eurostat-SESPROS.

Graphique 3 Part des prestations versées sous condition de ressources en Europe en 2014

En % du total des prestations



Source > Eurostat-SESPROS.

Pour en savoir plus

> Commission européenne, 2016, « Rapport sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe en 2016 » (ESDE), décembre